

## Article 1 : Objet

Le Repaire des Castors est un lieu de rencontres interculturelles et intergénérationnelles autour du jouet et du jeu (jeu sur place, salle multimédia, jeu d'éveil et d'imitation, animations...).

## Article 2 : Inscription à la ludothèque

L'accès au Repaire des Castors est gratuit et ouvert à tous.

L'inscription étant annuelle, elle doit être renouvelée chaque année. Pour cela, la fiche de renseignements est à télécharger sur la page de la Ludothèque via le lien suivant : <https://blainvillesurleau.fr/ludotheque-2>

Le document est à compléter et à retourner par mail à l'adresse ludotheque@blainvillesurleau.fr.

Elle peut également être complétée sur place lors de votre première venue.

L'inscription à la ludothèque se fait en présence du représentant légal du ou des enfants.

Les lycéens peuvent s'inscrire seuls, toutefois la fiche de renseignements doit être impérativement remplie et signée par leur représentant légal.

## Article 3 : Accompagnement des enfants et venue seule

Le Repaire des Castors ne se substitue pas à un mode de garde.

Tous les enfants de moins de neuf ans doivent être accompagnés par un adulte (parents, assistantes maternelles,...) qui restera avec eux tout au long de leur temps de jeu.

À partir de neuf ans révolus, les enfants peuvent venir jouer et repartir de la ludothèque seuls.

Toutefois, quelque soit l'âge de l'enfant son parent en reste garant et le personnel de la ludothèque ne serait être tenue responsable des allées et venues des enfants.

Selon les préconisations en vigueur un temps de jeu de 2 heures, sauf animation particulière, est considéré comme idéal.

## Article 4 : Fréquentation et règle de vie

Toute personne peut venir jouer librement aussi souvent qu'elle le souhaite aux jeux mis à disposition et peut participer aux différentes animations.

À des fins de sécurité, il sera demandé aux usagers de remplir le cahier de présence mis à disposition dès son entrée dans Le Repaire des Castors.

Les usagers acceptent les règles de vie en collectivité, ainsi au vu du public concerné il sera demandé à toute personne désirant entrer dans l'espace petits de se déchausser.

Tout usager doit respecter le matériel mis à disposition ainsi que l'ordre établi des jeux/jouets et vérifier le contenu d'un jeu lors de son utilisation afin de signaler si ce dernier est incomplet.

En cas de détérioration volontaire du matériel, les usagers doivent assurer son remplacement ou son remboursement.

Les ludothécaires sont disponibles pour répondre à toutes questions, pour orienter les choix de jeux et pour mettre en place des animations.

Au sein de l'établissement, chacun est responsable de ses effets personnels. En cas de vol, perte ou destruction, Le Repaire des Castors et la commune ne pourront être tenus pour responsables.

Toute personne entrant dans Le Repaire des Castors s'engage à respecter le présent règlement.

## Article 5 : Horaires d'ouverture au public

En période scolaire	Pendant les vacances scolaires
Mercredi 9h30 - 12h et 14h - 17h	Mardi 14h30 - 18h30
Vendredi 16h30 - 18h30	Mercredi 9h30 - 12h et 14h - 17h
Samedi 14h - 17h	Vendredi 14h30 - 18h30
	Samedi 14h - 17h

(Des animations spécifiques à d'autres créneaux horaires pourront être proposées ponctuellement. Informations à retrouver sur les panneaux d'affichage et les divers réseaux sociaux.)

## Article 6 : Salle multimédias

Le Repaire des Castors est équipé d'une Salle Multimédias comprenant des ordinateurs ainsi que des consoles de jeux.

L'accès à la Salle Multimédias se fait exclusivement sur réservation par mail ou inscription sur place auprès des ludothécaires.

Un règlement spécifique vous sera remis lors de votre premier accès à cette salle.

## Article 7 : Interdits

Au Repaire des Castors, il est proscrit :

- De manger (exception faite pour les enfants en bas âge) ou de boire dans les locaux de la ludothèque.
- De fumer selon le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et de vapoter selon le décret n° 2017-633 du 25 avril 2017.
- D'amener des animaux, exception faite de chien-guide.

## Article 8 : Sanctions

Si le dit règlement n'est pas respecté, le personnel du Repaire des Castors se réserve le droit d'exclure temporairement des lieux toute personne ayant un comportement gênant.

En cas de motif sérieux, l'exclusion définitive de l'établissement pourra être décidée par le Maire, notamment dans l'éventualité du non-respect du personnel et/ou du règlement de l'établissement.

## Article 9 : Divers

Tout ou partie de ce règlement est susceptible d'être modifié afin d'améliorer le fonctionnement de la ludothèque. Les usagers en seront informés via le tableau d'affichage ou encore par mail.

Nous rappelons que l'ascenseur doit être utilisé avant tout par les personnes en ayant la nécessité et ne doit pas être considéré comme un terrain de jeu.

De même, trottinettes et vélos resteront à l'extérieur du bâtiment.

Le personnel de la ludothèque reste à votre disposition pour répondre à toutes questions sur le présent règlement ou autre sujet.

## Le Repaire des Castors

1 ter, rue du Presbytère  
54360 Blainville-sur-l'Eau  
Téléphone : 06 62 77 49 61  
Mail : ludotheque@blainvillesurleau.fr  
Facebook : @lerepairedescastors  
Instagram : lerepairedescastors  
Snapchat : lrc54360  
TikTok : @lerepairedescastors

